

1. Introduction

Un dossier sur le protocole d'accord sur le droit syndical était inscrit à l'ordre du jour mais a été retiré. Un an après les élections professionnelles, le protocole est en passe d'être finalisé.

L'UNSA et la CFDT avait posé une question sur la revalorisation des indemnisation d'astreinte suite à la parution d'un décret en avril 2015... question qui n'apparaissait pas dans l'ordre du jour. L'administration confirme que le sujet va être traité prochainement.

2. Gestion de l'emploi

2.1. Modification du tableau des effectifs

11 postes sont requalifiés, plusieurs pour des promotions internes suite à recrutement.

Abstention : **CFDT, FO, UNSA**

Contre : **CGT**

2.2. Convention de participation au risque prévoyance

Pas de vote, juste une information. Il s'agit des évolutions du contrat Collecteam : augmentation des cotisations et (de fait) de la rente conjoint. La CFDT continue de dénoncer :

- Les arguments avancés qui laissent entendre que les agents sont seuls responsables du déséquilibre du contrat : vieillissement de la pyramide des âges (quelle découverte !) et augmentation de l'absentéisme.
- La mauvaise foi de Collecteam : qui n'a jamais fourni la notice du contrat aux adhérents, qui fonde ses analyses sur les données 2013 et n'a toujours pas fourni les données 2014. Et alors même que le taux de couverture des agents (86 %) est largement au-delà de celui déterminé par Collecteam pour équilibrer le contrat.
- La gestion à la petite semaine de la part de l'administration : qui s'est emmelée les pinces lors de l'appel d'offres sur la définition de la rente conjoint, qui n'a pas associé les organisations syndicales lors de la négociation avec Collecteam au printemps (alors que nous avons été associés en 2012 lors de l'appel d'offres) ...

3. Direction Général Ressources

3.A. Département des Ressources Numériques : reconduction du service commun d'appui à l'usage de Géonantes

Le service commun est composé d'un cadre A. Géonantes nécessite une approche collaborative qui justifie la mise en place d'un service commun au 24 communes. La convention est reconduite pour 5 ans.

Pour : **CFDT, UNSA**

Abstention : **CGT, FO**

3.B. Département des Ressources Humaines- Département Stratégie Foncière, Immobilière et Logistique

- Création d'un service commun à la Direction de l'Action Foncière.

Les dossiers fonciers Ville de Nantes gérés par la Direction de l'Immobilier sont transférés à la Direction de l'Action Foncière jusque-là métropolitaine (d'où la création du service commun). Difficile de percevoir une vision de long terme sur l'évolution du Département (ce qui ne veut pas dire qu'elle n'existe pas).

Abstention : **CFDT, FO**

Pour : **UNSA**

Contre : **CGT**

- Mise en commun d'un poste de secrétaire entre le Département Ressources Humaines et le Département Stratégie Foncière, Immobilière et Logistique.

Abstention : **CFDT, FO, UNSA.**

Contre : **CGT.**

4. Direction Générale

4.A. Direction Générale Culture : transfert du personnel au sein des équipements culturels métropolitains.

L'employeur refusait au départ de créer la filière animation à Nantes Métropole pour intégrer les agents issus de cette filière. Elle sera finalement créé à Nantes Métropole.

Les agents régisseurs suppléants voient leur prime reconfigurée en indemnité de maintien de rémunération. Quand aux nouveaux, ils n'en verront pas la couleur. L'employeur invoque le cadre réglementaire qui ne permet pas de faire perdurer cette prime. Nous refusons que la construction de la Métropole se transforme en machine à tirer les droits des agents vers le bas.

Contre : **CFDT, CGT, FO, UNSA**

Le Comité Technique est donc reconvoqué pour re-présenter ce dossier.

4.B. Communication Externe : mise en place d'un pôle éditorial commun Ville et Nantes Métropole.

Il s'agit du regroupement en un seul pôle des agents en charge de la réalisation de Nantes Passion et du magazine Nantes Métropole. C'est une première étape vers une refonte des projet éditoriaux et de l'articulation des différents outils de communication. Un peu de cafouillage de la part de l'administration sur le degré d'ouverture de l'appel à candidatures sur le poste de futur directeur du pôle.

Pour : **CFDT, UNSA**

Abstention : **CGT, FO**

4.C. Direction Générale Sécurité et Tranquillité Publique : Maison de la Tranquillité Publique

Dossier présenté pour information. A noter que l'employeur s'est donné beaucoup plus de temps par rapport au premier projet (ouverture en novembre 2016). Si le sens du projet est clair (guichet unique et rapprochement service public et usagers), deux points durs restent à traiter : le temps de travail (passage du badgeage au planning) et la formation / la polyvalence sur les postes.

5. Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

5.A. Département Territoires et Proximité : ajustements organisationnels à la Direction de l'Espace Public
Renforcement des services "Environnement Urbain" et "Qualité Urbaine" (un poste chacun par redéploiement de postes de la Direction) ce qui répond à une attente des agents de ces 2 services.

Pour : **CFDT, UNSA**

Contre : **CGT, FO**

5.B. Département du Développement Urbain : modification des effectifs

Redéploiement et requalification de postes au sein du département pour renforcer les équipes en charge du PLU métropolitain et du Projet Grand Bellevue. La CFDT reste avec quelques interrogations sur la manière dont ont été conduites une part de ces évolutions.

Abstention : **CFDT**

Contre : CGT, FO, UNSA

6. Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale

6.A. Pôle Egalité : évolution organisationnelle

Création d'un poste de chargé de mission sur les Minorité Ethniques Non Sédentaires (MENS). Un peu de bidouillage dans le montage entre Nantes et Nantes Métropole proposé par l'employeur dans le cadre du service commun.

Face aux critiques de la CGT sur le manque de lisibilité des services communs, Elisabeth Lefranc pose la question de l'opportunité d'un Comité Technique commun entre la Ville et la Métropole, ce qui soulève quelques levées de boucliers. Pour sa part, la CFDT redit son attachement à réussir la construction de la Métropole mais avec exigence (ce qui explique aussi notre opposition sur le dossier concernant le personnel des équipements culturels). Elle va donc dans le sens du CT commun.

Abstention : **CFDT, CGT, FO**

L'UNSA ne prend pas part au vote.

7. Direction Générale Environnement et Services Urbains

7.A. Direction de l'Opérateur Pubic de l'Eau et de l'Assainissement : ajustement organisationnels dans différents services

On est bien sur des ajustements mais il y'en a beaucoup. Il avait été demandé en préparation du Comité Technique une présentation du dossier un peu plus lisible. Du coup, chaque point est soumis au vote. L'exercice n'a pas vraiment de sens :

- Service Logistique : modification des horaires du magasin et une requalification de poste.

Abstention : **CFDT, FO, UNSA. Contre : CGT.**

- Service Clientèle : rattachement au Service d'un poste du Secteur Accueil Abonnement.

Pour : **CFDT, CGT. Abstention : FO, UNSA.**

- Pôle Eau potable :

. Service Distribution : une requalification de poste au secteur SIG.

Pour : **CFDT, CGT, FO, UNSA.**

. Service Exploitation des installations : 5 postes du secteur Maintenance sont rattachés au secteur Contrôle Accès Usine.

Abstention : **CFDT. Pour : CGT, UNSA. Contre : FO.**

. Service Etudes et Travaux Usines et Stations : un poste est transféré à la Direction du Cycle de l'Eau.

Abstention : **CFDT. Pour : UNSA. Contre : CGT, FO.**

- Pole Assainissement : redéploiement de poste au Service Contrôle : la Mission "Méthode et gestion de projet" (1 poste) disparaît et intègre le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour : **CFDT, UNSA. Abstention : CGT, FO.**

Au détour d'une remarque, la CFDT pointe le fait qu'il n'y a pas de transparence sur la définition des niveaux de poste des B malgré ce qu'en dit l'administration : aucun agent B ne peut avoir accès à la grille d'analyse de son poste qui a conduit à le placer en niveau 1 ou 2. C'est un dossier à rouvrir !